

وَكَلِمَةً مِنْ رِيسَالِ اللَّهِ
وَكَلِمَةً مِنْ رِيسَالِ اللَّهِ

Épître de

« tous ceux qui se rattachent à l'Envoyé d'Allah »

صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ الْفَاتِحِ لِمَا أُغْلِقَ
وَالْخَاتِمِ لِمَا سَبَقَ وَالنَّاصِرِ الْحَقِّ بِالْحَقِّ ، وَالْهَادِي إِلَى الصِّرَاطِ الْمُسْتَقِيمِ
وَعَلَى آلِهِ وَصَحْبِهِ حَقَّ قَدْرِهِ وَمِقْدَارِهِ الْعَظِيمِ

Nous éditons ici la dernière version actualisée du travail effectué
à partir de la forme initiale, présentée en 2012 :
Épître de «*tous ceux qui se rattachent à l'Envoyé d'Allah*»
Voir : leporteurdesavoir.fr

Mohammed Abd es-Salâm - Tarîqah Mohammediyah Châdhiliyah
France (11 mars 2011)

Sommaire

Introduction

Conditions générales

Références coraniques

Références prophétiques

Proposition d'un texte pour la Risâlah

Article 1 – Fondements doctrinaux et comportementaux-----	p9
Article 2 – Quelques principes généraux concernant les fonctions propres aux turûq-----	p10
Article 3 – Certaines pratiques particulières et régulières-----	p10
Article 4 – Nos relations avec les « Gens de la Qiblah »-----	p11
Article 5 – Certains points de 'aqîdah et rejets de certaines pratiques-----	P12
Article 6 – Relations au sein des turûq-----	p12
Article 7 – Respect (ihtirâm) des Saints vivants ou morts – Tawassul-----	p13
Article 8 – Allégeance et devoirs-----	p13
Article 9 – Activité et comportement-----	p14
Article 10 – Participation spirituelle et matérielle-----	p14



Introduction

L'objet du présent travail est de chercher à établir un document consensuel entre les différentes grandes turûq actuelles qui exprimerait l'ensemble des points sur lesquels elles s'accordent.

Ce projet s'adresse donc exclusivement aux responsables de Turûq régulières ou de leurs branches.

Il y aurait de nombreux et importants intérêts à réaliser un tel travail, notamment :

- Établir de manière simple et explicite des avis communs sur des points importants du Taçawwuf
- Réfuter ensemble certaines des nombreuses attaques qui sont formulées à leur encontre, de l'extérieur du Taçawwuf comme de l'intérieur parfois
- Constituer le point d'appui d'une action équilibrée et harmonisante face aux excès et aux extrémismes divers présentés au nom de l'Islam

Conditions générales

Comme tout engagement en Allah, celui-ci répond à certaines conditions premières que s'engagent à respecter ceux qui les reconnaissent, in châ Allah :

1. Ne jamais s'intéresser à polémiquer avec quiconque car notre action est limitée à la transmission
2. Ne pas gaspiller le temps dans la concurrence et la rivalité
3. Ne pas nuire aux gens, même quand ils nous portent préjudice
4. Déclarer aux gens que ceux qui s'évertuent pour la cause d'Allah constituent une communauté unique, même s'ils présentent des divergences
5. Respecter le fondement de cette communauté qui doit être basée sur la compréhension et la coopération
6. Le musulman n'ayant pas pour mission de détruire son frère, il est préférable d'exploiter le temps pour se construire soi-même que de le perdre en détrui-

sant l'autre

7. Il est impossible de concevoir qu'un seul groupe puisse répondre aux besoins et aux demandes de toutes les catégories de la Communauté (mohammadienne), de toutes les fractions et des individus, quelles que soient les justifications de ses besoins et de ses demandes.
8. Il est bien connu que la divergence est une nécessité naturelle qui préserve l'équilibre de la vie tout en tenant compte de la différence des mentalités, des tendances, des constitutions, des circonstances, des atmosphères et des environnements
9. Nous coopérons dans nos convergences, nous nous conseillons dans nos divergences et sommes tolérants entre nous
10. La mahabbah fraternelle est un fondement nécessaire et important des relations au sein de la communauté mohammedienne. C'est sur cette base relationnelle et comportementale que l'on peut considérer les principes autour desquels nous sommes unis.

Références coraniques

Allah (subhâna-Hu wa ta'âlâ) dit dans Son Saint Coran :

وَمِنْ آيَاتِهِ خَلْقَ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ وَاخْتِلَافُ أَلْسِنَتِكُمْ وَالْوَأْنِكُمْ إِنَّ فِي ذَلِكَ لَآيَاتٍ لِّلْعَالَمِينَ

« Et parmi Ses signes : la création des cieux et de la terre et la variété de vos idiomes et de vos couleurs. Il y a en cela des preuves pour les savants. » (ar-Rûm, 22)

وَلَا تَكُونُوا كَالَّذِينَ تَفَرَّقُوا وَاخْتَلَفُوا مِنْ بَعْدِ مَا جَاءَهُمُ الْبَيِّنَاتُ وَأُولَئِكَ لَهُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ

« Et ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et se sont mis à disputer, après que les preuves leur furent venues, et ceux-là auront un énorme châtement. » (Âl-'Imrân, 105)

وَمَا تَفَرَّقُوا إِلَّا مِنْ بَعْدِ مَا جَاءَهُمُ الْعِلْمُ بَعِيًّا بَيْنَهُمْ

« Ils ne se sont divisés qu'après avoir reçu la science et ceci par rivalité entre eux (...) » (ach-Churâ, 14)

فَتَقَطَّعُوا أَمْرَهُمْ بَيْنَهُمْ زُبُرًا كُلُّ حِزْبٍ بِمَا لَدَيْهِمْ فَرِحُونَ

« Mais ils se sont divisés en sectes, chaque secte exultant de ce qu'elle détenait. » (al-Muminûn, 53)

فَاتَّقُوا اللَّهَ وَأَصْلِحُوا ذَاتَ بَيْنِكُمْ وَأَطِيعُوا اللَّهَ وَرَسُولَهُ إِنْ كُنْتُمْ مُؤْمِنِينَ

« Craignez Allah, maintenez la concorde entre vous et obéissez à Allah et à Son messager, si vous êtes croyants. » (al-Anfâl, 1)

وَالَّذِينَ جَاءُوا مِنْ بَعْدِهِمْ يَقُولُونَ رَبَّنَا اغْفِرْ لَنَا وَلِإِخْوَانِنَا الَّذِينَ سَبَقُونَا بِالْإِيمَانِ وَلَا تَجْعَلْ فِي قُلُوبِنَا غِلًّا لِلَّذِينَ آمَنُوا رَبَّنَا إِنَّكَ رَءُوفٌ رَحِيمٌ

« Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux en disant : « Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi ; et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru. Seigneur, Tu es Compatissant et Très-Miséricordieux. » (al-Hachr, 10)

إِنَّمَا الْمُؤْمِنُونَ إِخْوَةٌ فَأَصْلِحُوا بَيْنَ أَخَوَيْكُمْ وَاتَّقُوا اللَّهَ لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ

« Les croyants ne sont que des frères. Établissez la concorde entre vos frères, et craignez Allah, afin qu'on vous fasse miséricorde. » (al-Hujurât, 10)

وَقُلْ لِعِبَادِي يَقُولُوا الَّتِي هِيَ أَحْسَنُ إِنَّ الشَّيْطَانَ يَنْزِعُ بَيْنَهُمْ إِنْ الشَّيْطَانَ كَانَ لِلْإِنْسَانِ عَدُوًّا مُبِينًا

« Et dis à Mes serviteurs d'exprimer les meilleures paroles, car le diable sème la discorde parmi eux. Le diable est certes, pour l'homme, un ennemi déclaré. » (al-Isrâ, 53)

وَأَطِيعُوا اللَّهَ وَرَسُولَهُ وَلَا تَنَازَعُوا فَتَفْشَلُوا وَتَذْهَبَ رِيحُكُمْ وَاصْبِرُوا وَإِنَّ اللَّهَ مَعَ الصَّابِرِينَ

« Et obéissez à Allah et à Son messager ; et ne vous disputez pas, sinon vous fléchirez et perdrez votre force. Et soyez endurants, car Allah est avec les endurants. » (al-Anfâl, 46)

وَاعْتَصِمُوا بِحَبْلِ اللَّهِ جَمِيعًا وَلَا تَفَرَّقُوا وَاذْكُرُوا نِعْمَةَ اللَّهِ عَلَيْكُمْ إِذْ كُنْتُمْ أَعْدَاءً فَأَلَّفَ بَيْنَ قُلُوبِكُمْ فَأَصْبَحْتُمْ بِنِعْمَتِهِ إِخْوَانًا وَكُنْتُمْ عَلَى شَفَا حُفْرَةٍ مِنَ النَّارِ فَأَنْقَذَكُمْ مِنْهَا كَذَلِكَ يُبَيِّنُ اللَّهُ لَكُمْ آيَاتِهِ لَعَلَّكُمْ تَهْتَدُونَ

« Et cramponnez-vous tous ensemble au 'Habl' (câble) d'Allah et ne soyez pas divisés ; et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous : lorsque vous étiez ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos cœurs. Puis, par Son bienfait, vous êtes devenus frères. Et alors que vous étiez au bord d'un abîme de feu, c'est Lui qui vous en a sauvés. Ainsi, Allah vous montre Ses signes afin que vous soyez bien guidés. »

وَلَتَكُنْ مِنْكُمْ أُمَّةٌ يَدْعُونَ إِلَى الْخَيْرِ وَيَأْمُرُونَ بِالْمَعْرُوفِ وَيَنْهَوْنَ عَنِ الْمُنْكَرِ وَأُولَئِكَ هُمُ
الْمُفْلِحُونَ

« Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront. »

وَلَا تَكُونُوا كَالَّذِينَ تَفَرَّقُوا وَاخْتَلَفُوا مِنْ بَعْدِ مَا جَاءَهُمُ الْبَيِّنَاتُ وَأُولَئِكَ لَهُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ

« Et ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et se sont mis à se disputer, après que les preuves leur furent venues, et ceux-là auront un énorme châtement. » (Âl-'Imrân, 101 à 105)

كَمْ مِنْ فِئَةٍ قَلِيلَةٍ غَلَبَتْ فِئَةً كَثِيرَةً بِإِذْنِ اللَّهِ وَاللَّهُ مَعَ الصَّابِرِينَ

« Combien de fois une troupe peu nombreuse a, par la grâce d'Allah, vaincu une troupe très nombreuse ! Et Allah est avec les patients. » (al-Baqarah, 249)

Références prophétiques

Notre Bien-Aimé Prophète Muhammad (qu'Allah applique sur lui Sa Grâce et sa salutation pacifiante) a dit :

« O gens ! Votre Seigneur est un et votre ancêtre est un, vous êtes tous les descendants d'Adam et Adam est créé de terre ; ceux d'entre vous qui sont les plus nobles auprès d'Allah sont les plus pieux. Aucun Arabe ne vaut mieux qu'un non Arabe que par la piété ». (Bukhârî)

« J'ai laissé parmi vous Le livre d'Allah et la Sunna de Son Messager. Si vous vous y cramponnez, vous ne vous égarerez jamais. » (Bukhârî)

« Les musulmans sont comme un seul corps. Si l'œil a mal, tout le corps souffre, si la tête a mal, tout le corps souffre. » (Muslim)

« Ne vous portez pas envie, ne vous haïssez pas, ne vous détournez pas les uns des autres, ne vous évitez pas mutuellement. Soyez, ô serviteurs d'Allah, des frères. » (Muslim)

Le musulman est le frère du musulman. Il ne lui fait aucun tort ni ne l'abandonne. » (Bukhârî et Muslim)

رِسَالَةٌ وَكُلُّهُمْ مِنْ رَسُولِ اللَّهِ مُلْتَمِسٌ

Épître de « tous ceux qui se rattachent à l'Envoyé d'Allah »

صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ

Le texte suivant n'est qu'une première proposition, donnée en vue d'établir un texte commun de référence qui pourra être l'objet des modifications proposées et acceptées par ses cosignataires.

D'un commun accord, les cosignataires dont le nom figure ci-dessous (quelle que soit leur tariqah) déclarent adhérer à l'ensemble de son contenu et le respecter en vue de renforcer l'esprit du Taçawwuf là où ils se trouvent.

Article 1 – Fondements doctrinaux et comportementaux

- a. Nous appartenons chacun à une tariqah soufie, salafite et religieuse, attachée à notre Maître l'Elu (el-Mustaphâ) -qu'Allah prie sur lui et le salue-
- b. Nous évoluons dans le cadre du Coran et de la pratique prophétique (Sunnah), dans la 'aqîdah des Gens de la Sunnah et de la jamâ'ah (ach'arîyah) selon notre possibilité et notre capacité. Par ailleurs,
- c. Nous veillons à établir notre fonction sur terre aussi bien au niveau matériel qu'au niveau spirituel (ma'nawî), de la manière qui plaît à Allah et aux gens, à l'écart absolu de tout désaccord, de la dissension, du doute, du scepticisme, des conjectures, des problématiques en tous genres, des innovations et des interdictions.
- d. Notre constitution est le Coran et la Sunnah, [conçus et pratiqués] avec flexibilité, souplesse, tolérance, dévotion et amour envers Allah et envers les gens.
- e. Notre voie méthodique est la bonne intention, le bon caractère, la bonne adoration et le bon comportement.
- f. Notre signe de reconnaissance est l'appel à l'affabilité, la paix, les bons caractères et l'attachement à Allah dans tous les domaines de la vie.
- g. Notre objectif est Allah, et Allah seul.

Article 2 – Quelques principes généraux concernant les fonctions propres aux turûq

- a. Ce qu'Allah a prescrit est obligatoire et ce qu'Allah n'a pas prescrit est absolument inacceptable et sans valeur, même s'il est appuyé sur ce que l'on appelle l'usage formel et la terminologie pseudo-soufie et que les hommes et les djinns (eth-tha-qâlayn) y croient.
- b. L'objectif de notre message est de former les dirigeants et non pas de concentrer la foule de manière quantitative. En effet, « le soufisme est une volonté (et-taḥawwuf irâdah) et non pas une administration (lâ idârah) ».
- c. Accomplir la mission soufie est à la fois la piété et l'effort déployé pour la cause d'Allah.
- d. L'autorisation initiatique (ijâzah) ou la fonction qu'occupe celui qui n'en est pas digne sont sans valeur, même s'il l'on a dépensé la fortune de Qaroun pour l'acquérir. Celui qui dispose d'une autorisation initiatique fonctionnelle (hâmil el-ijâzah) se doit d'être une forme réduite (sûrah muḡharah) du Messager d'Allah -qu'Allah prie sur lui et le salue-. Sinon, il sera, ainsi que ses assistants, parmi les prémices de l'Antéchrist : « Dis : » Le mauvais et le bon ne sont pas semblables, même si l'abondance du mal te séduit ».
- e. L'initié qui oscille entre les Voies et les Maîtres sans raison légale viole ainsi le pacte. Il est privé de l'influence spirituelle (barakah). Il est inutile de s'occuper de lui et de ses affaires. Même s'il est grand, il perdra les deux vies : l'ici-bas et l'Au-delà. Le fait de s'intéresser à lui est un non-sens et une perte.
- f. Renouveler le pacte avec l'initié dont le Cheikh est mort ou avec l'initié qui suivait quelqu'un dont le point de vue est erroné, un ignorant, un innovateur ou quelqu'un de semblable est un devoir pour sauver la religion, le soufisme et l'initié lui-même.
- g. Recevoir les pactes de « bénédiction » et de « soutien spirituel » par l'initié bien guidé avec l'autorisation de son Cheikh est permis à celui qui peut respecter les pactes conclus, conformément à l'attitude de nos grands Imams bien guidés -qu'Allah les agrée.

Article 3 – Certaines pratiques particulières et régulières

- a. Les points de divergence [généralement évoqués entre les savants exotéristes et les représentants réguliers du Taḥawwuf] tels que :
 - la sollicitation de l'appui du défunt dans l'invocation,
 - la récitation du Coran pour le défunt,
 - la récitation à haute voix de la Sourate Al-Kahf le vendredi,
 - les deux appels à la prière du vendredi,
 - les deux raka'ât (unité du cycle de prière) surrogatoires que l'on accomplit avant la prière du vendredi,
 - la prière sur le Prophète après l'appel à la prière,

- le fait de se lever pour saluer celui qui arrive, la salutation d'adieu,
 - le serrement de main après les prières obligatoires et la prière des deux fêtes,
 - les invocations que l'on dit à haute voix après la prière,
 - la construction des mosquées,
 - l'excavation de la qiblah,
 - la visite des cimetières des Saints d'Allah,
 - l'invocation (dhikr) d'Allah en groupe,
 - l'adoration d'Allah en récitant des ahzâb, des oraisons (awrâd), en accomplissant la prière et en mentionnant les Noms d'Allah,
 - certaines traditions du soufisme, la classification de l'invocation et beaucoup d'autres sont des « points dérivés » de la jurisprudence.
- b. Les points de vue ont divergé et divergeront encore sur ces points, sans faire jamais l'unanimité des savants. Ils font partie des questions du licite et de l'illicite et ne font pas partie des questions dogmatiques ('aqîdah) qui conduisent à l'incroyance ou à la foi. A propos de ces points, chacun est tenu de respecter la position basée sur la preuve véridique, jusqu'à sa mort, sans controverse.
- c. Selon nous, ces questions oscillent entre la permission (rukḥḥah) et la décision ferme ('azîmah). Nous les traitons selon ce principe afin de ne pas être la cause de la désunion des musulmans ou de la guerre qui déchire les familles et l'unité des pays. En effet, ces questions occupent le même rang que celui de la divergence jurisprudentielle entre les quatre doctrines. Nous ne polémiqons pas du tout à leur sujet, car la polémique est absolument inutile.
- d. Notre objectif est de repousser le mal par ce qui est meilleur.

Article 4 – Nos relations avec les « Gens de la Qiblah »

- a. Nous n'accusons aucun musulman d'incroyant, de polythéiste, de pervers ou d'apostat au simple prétexte qu'il adopte un autre avis que le nôtre ou parce qu'il a commis un péché. En effet, accuser quelqu'un d'incroyant ou de polythéiste est un acte infâme et fait partie des imprudences les plus dangereuses en matière de religion et de science. C'est une innovation destructrice.
- b. Personne ne peut accuser d'être incroyant quelqu'un parmi les Gens de la qiblah en s'appuyant sur une question de divergence doctrinale ou sur un précepte dérivé et interprété selon son avis propre et son effort personnel.
- c. Pire encore est celui qui assume la charge de substituer la sentence des « questions dérivées » à celle des « questions fondamentales » ou de manipuler l'identification des choses. C'est cette attitude qui a déchiré les liens de la communauté et a déformé l'image de la religion d'Allah. Celui qui tient à cette attitude est un destructeur ; sa fin pourrait être mauvaise. Il s'agit d'un hypocrite politique, qui adopte en apparence la religion, ou d'un arriviste qui cherche les plaisirs de la vie ici-bas au détriment de l'Au-delà.

Article 5 – Certains points de ‘aqîdah et rejets de certaines pratiques

- a. Nous croyons au non-manifesté (el-ghayb) et aux prodiges des Saints d’Allah, qu’ils soient vivants ou morts.
- b. Par contre, nous ne croyons ni aux tours de prestidigitation (cha’wadha), ni à la divination par le jet de coquillages (wada’) ou dans le marc de café (finjân), ni à la « chance » (bakht), etc. Ce qui se réalise de ces actes pourrait être soit dû à la coïncidence (muçâdafah), à l’expérience (tajribah), ou à la mise en œuvre (istikhdam) du Démon.
- c. En vérité, nous croyons :
 - au songe véridique,
 - au dévoilement réel,
 - à l’inspiration divine,
 - à la consultation (istikhârah) rapportée,
 - à la pratique thérapeutique (roqiyah) prophétique confirmée,
 - aux invocations (ad’iyah),
 - aux versets des sourates coraniques y compris leurs bénédictions et leurs secrets efficaces (asrâr), sans limites pour les vivants et les morts, qu’ils soient sains ou malades, suivant les livres de l’exégèse (coranique) et du Hadîth prophétique.

Article 6 – Relations au sein des turûq

- a. Nous respectons toutes les organisations initiatiques (turûq) régulières, quelle que soit la différence des tendances (machârib), des méthodes et des noms, mais nous ne donnons la préférence à aucune tarîqah sur la notre. De même, nous respectons tous les Maîtres des organisations initiatiques régulières (et-turûq ech-char’iyah), vivants ou morts.
- b. Nous cherchons la bénédiction chez eux tant qu’ils s’évertuent dans le domaine de la Da’wa vers Allah loin des préjugés, des innovations et des apparences, mais nous ne leur donnons pas la priorité sur les Maîtres comme c’est le cas pour l’homme entre son père et son oncle.
- c. En effet, nos grands Imams soufis qui ont atteint le rang de la perfection ont reçu la Voie en un mode tabarrukan auprès de dizaines de Saints de leur temps, ce qui montre que l’esprit de clan était absent. De plus, chacun d’eux avait des bonnes intentions pour son frère. Par conséquent, ils échangeaient les rencontres et les transmissions initiatiques (talaqqîn) en toute confiance, amour, « bonne foi » (‘aqîdah), entraide et certitude au sein d’une famille (‘achîrah) unique, même s’ils étaient de pays différents et qu’ils vivaient éloignés.
- d. En vérité, toutes les turûq régulières commencent par le repentir (tawbah) et se terminent par la Connaissance (Ma’rifah). La différence concerne les méthodes et les cheminements spirituels, de telle sorte que chacun trouve ce qui correspond à

sa nature. Le présent document n'a donc pas pour but de réduire et d'annuler ce qui concerne en propre chaque tarîqah mais de réunir autour de ce qui est commun à chacune d'elles.

Article 7 – Respect (ihtirâm) des Saints vivants ou morts – Tawassul

- a. Nous aimons les Saints d'Allah qui sont morts. Nous cherchons la bénédiction en leur rendant visite quelles que soient leurs doctrines et leurs tendances, comme nous ne faisons aucune distinction entre les Messagers d'Allah, ni entre Ses Saints ; nous confions la question de leur préférence cachée à Allah, Qui connaît Seul la vérité.
- b. Nous ne devons pas faire de grossières supputations à propos du secret du non-manifesté bien gardé d'Allah.
- c. De même nous ne devons pas faire l'éloge à outrance de nos Maîtres de manière qu'on les favorise par ignorance sur les Messagers d'Allah – nous implorons le pardon d'Allah [à ce sujet].
- d. Nous sollicitons (natawassalu) le secours d'Allah par l'intermédiaire de Ses Saints, suivant nos connaissances et nos pratiques expérimentées, tout en croyant fermement qu'Allah est Seul l'Omnipotent (el-Qâdir), Celui qui Agit par excellence (el-Fa''âl). Solliciter Allah par l'intermédiaire des Saints est tout simplement une cause, un degré élevé dans l'adoration, une confirmation de la vraie unification, une reconnaissance de la négligence et une soumission pratique qui indiquent le dévouement de l'invocation à Allah Seul. Le déplacement aux tombeaux et aux mosquées pour accomplir la prière, y rester et invoquer Allah n'est qu'une sorte de l'invocation d'Allah pour l'intermédiaire des bonnes actions en plus de la prédication de l'esprit pur.
- e. En effet, c'est Allah qui dispose les choses des vivants et des morts et non les vivants ni les morts. Celui qui veut solliciter l'appui d'Allah par l'intermédiaire des Pieux ou des bonnes actions, qu'il le fasse ; celui qui ne veut pas, qu'il le laisse. Allah ne compte que les intentions.

Article 8 – Allégeance et devoirs

- a. Celui qui fait allégeance (même par le coeur) au contenu de cette épître, adopte ses propos, croit à ses dogmes, appelle à cette Voie, fait partie de ceux qui sont rattachés à partir de l'Envoyé d'Allah.
- b. Chacun a les mêmes droits et les mêmes obligations, qu'il s'engage à respecter envers lui-même et envers ceux qui sont avec lui.
- c. Il en va de même pour celui qui est en Orient, en Occident, au Nord ou au Sud. Le noble et le modeste sont égaux. Le frère ignorant est à la charge du savant. Le frère faible est à la charge du fort. Le frère impuissant est à la charge du puissant. Chacun selon sa capacité et sa possibilité, sans aucune excuse. Il n'y a pas de distinction

entre nous car on ne considère que la piété seulement, y compris dans les sens les plus élevés.

- d. Le vrai pacte est celui des cœurs et non pas celui de la langue : les hypocrites ont conclu un pacte avec l'Envoyé d'Allah par la langue et la main et non pas par le cœur ni par l'esprit ; c'est pourquoi ils ont été parmi les gens de l'Enfer.

Article 9 – Activité et comportement

- a. Tous nos actes accomplis pour notre vie d'ici-bas et de l'au-delà, même les jouissances et les plaisirs, sont voués à Allah seul. Grâce à nos bonnes intentions et à notre sincérité, ils sont considérés comme des prières, des adorations et des invocations.
- b. La courtoisie est notre moyen et notre relation privée, si Allah le veut.

Article 10 – Participation spirituelle et matérielle

- a. Chacun des co-signataires de cette épître fait ainsi partie d'une assemblée bénie dont les obligations matérielles, morales et spirituelles sont bien réelles.
- b. Nous participons à ses obligations avec les biens qui sont au surplus de nos besoins. Nous y consacrons une part de notre zakat, de nos aumônes, de notre effort personnel, de notre pouvoir et de notre intercession auprès des gens. Nous donnons ce qui est possible (même si c'est minime) de nos biens et des autres choses matérielles pour en faire profiter les frères démunis, notamment lors de nos célébrations islamiques bénies et des actions qui peuvent être envisagées dans ce cadre. Sinon, comment peut-on accomplir nos obligations et nos devoirs, et servir notre Da'wa (Appel) vers Allah ?
- c. Allah (qu'Il soit exalté et glorifié) dit : « Prélève de leurs biens une aumône par laquelle tu les purifies et les bénis, et prie pour eux. Ta prière est une quiétude pour eux. Et Allah est Audient et Omniscient ».

*Mohammed Abd es-Salâm – Tariqah Mohammediyah Châdhiliyah
France (11 mars 2011)*

*Mohammed Mehannah – Tariqah Mohammediyah Châdhiliyah
Égypte (2 septembre 2012)*

﴿ وَمَا تَوْفِيقِي إِلَّا بِاللَّهِ ﴾

L'objet du présent travail est de chercher à établir un document consensuel entre les différentes grandes turûq actuelles, qui exprime l'ensemble des points sur lesquels elles s'accordent.

Il y aurait de nombreux et importants intérêts à réaliser un tel travail, notamment : établir de manière simple et explicite des avis communs sur des points importants du Taçawwuf ; réfuter ensemble certaines des nombreuses attaques qui sont formulées à leur encontre, de l'extérieur du Taçawwuf comme de l'intérieur parfois, et constituer le point d'appui d'une action équilibrée et harmonisante face aux excès et aux extrémismes divers présentés au nom de l'Islam.